



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
DU VAL d'OISE

Maison des comités  
106 rue des Bussys  
95600 Eaubonne

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

### APPEL A CANDIDATURES au COMITE DIRECTEUR

EAUBONNE le 14 septembre 2020

Compte tenu de la nouvelle réglementation qui impose les élections au Comités Directeurs des Comités Départementaux et Régionaux et de la FEDERATION FRANCAISE DE TIR à l'ARC avant la fin de l'année 2020,

- L'assemblée générale de la Fédération a été fixée au 12 DECEMBRE 2020
- L'assemblée générale du Comité Régional Ile de France doit se tenir avant le 22 Novembre 2020
- L'assemblée générale du Comité Départemental du Val d'Oise, doit se tenir avant le 15 Novembre 2020

**L'assemblée du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR à l'ARC du VAL d'OISE a été fixée au**

**VENDREDI 6 Novembre 2020 à 20h**

À la Maison des Comités, 106 rue des Bussys - EAUBONNE

Vous aurez à élire :

- Les 15 membres du Comité Directeur
- Le délégué du Département à l'Assemblée Générale de la FFTA
- 2 vérificateurs aux comptes

#### **Qui peut être CANDIDAT ?**

- Tout **licencié Majeur** (licence 2021) au jour de l'élection, ne faisant pas l'objet de condamnation le privant de son inscription sur les listes électorales, ou de mesures disciplinaires de la part de la FFTA depuis moins de 5 ans.

#### **Qui est ELECTEUR ?**

- Le Président de chaque association membre (club ou compagnie), ou son représentant obligatoirement licencié dans son association.
- Le nombre de voix est fixé en fonction du nombre de licenciés.

(Se reporter aux statuts et au règlement intérieur disponible sur le site internet : <http://www.arccd95.fr> )

### Comment faire acte de Candidature ?

- Par courrier simple adressé au siège du Comité Départemental de Tir à l'arc, Maison des Comités, 106 rue des Bussys, 95600 EAUBONNE, en indiquant sur l'enveloppe « AG élective- candidature »
- Ou (de préférence) par courrier électronique à l'adresse : [secretaire@arccd95.fr](mailto:secretaire@arccd95.fr)
- Le candidat a la possibilité d'adresser (de préférence sous fichier informatique) un bref CV (maximum 1 page) et de faire connaître ses préférences de responsabilités. Celui-ci sera publié conjointement à la liste des candidats.
- **La date limite de réception des candidature est le 7 OCTOBRE à 24h**

### Informations diverses :

- LA CANDIDATURE EST INDIVIDUELLE.
- Le vote est individualisé pour chaque candidat
- La durée du Mandat est de 4 ans
- L'élection du Président du Comité et des membres du bureau, se fait lors de la première réunion du Comité Directeur. (Cependant il est souhaitable que le candidat qui postule à la présidence soit connu, lors du vote, des Présidents des associations)
- Dans le département, et bien que cela ne soit pas statutaire, il est habituel que le nouveau Comité Directeur élu se réunisse immédiatement, élise son Président, et que cette élection soit ratifiée par les Présidents des associations.
  
- Le Président en exercice et plusieurs membres du Comité Directeur en exercice ont fait part de leurs intentions de ne pas se représenter et en ont informé les présidents des associations.

Le Président  
Thierry DEFRANCE de TERSANT

